



**COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE**  
**Bureau du 24 septembre 2020**

**Sous la Présidence de Vincent GASSMANN, Président,**  
sur convocation en date du 18 septembre 2020

**DELIBERATION N° B20200901**

Décision modificative n°01/2020 au budget principal

*Votée à l'unanimité*

**DELIBERATION N° B20200902**

Décision modificative n°01/2020 au budget annexe OM

*Votée à l'unanimité*

## Séance du 24 septembre 2020 – 19h30

DM n°01/2020 Budget Principal - Délibération n° B20200901

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 18 septembre 2020

Sont présents 16 membres

Sont absents : 0

Sont excusés : 03

Votants : 16

Dont « pour » : 16

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
GASSMANN	Vincent	Président	Présent
ULMANN	Fabien	Vice-Président	Présent
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Présent
BACH	Guy	Vice-Président	Présent
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Présent
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JUD	Claude	Vice-Président	Présent
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Excusé
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Excusé
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Présent
NASS	Denis	Membre du Bureau	Présent
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Présente
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Excusé
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Présent
FINK	David	Membre du Bureau	Présent
SAHM	Paul	Membre du Bureau	Présent

### Délibération n° B20200901

## DECISION MODIFICATIVE n°01/2020 au BUDGET PRINCIPAL Régularisation

Vu la demande du Comptable Public du Centre des Finances publiques ;

Considérant que le chapitre 012 (Charges de personnel/frais assimilés) nécessite une régularisation comme suit :

- Section de fonctionnement :

- au compte 64118 Autres indemnités : - 78 352,59 €  
- au compte 64138 Autres indemnités : + 78 352,59 €

Le Bureau par délégation, DECIDE à l'unanimité, d'inscrire dans le budget les crédits modificative n°01/2020 au budget Principal

---

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, Vincent GASSMANN



Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Acte rendu exécutoire le :

### Séance du 24 septembre 2020 – 19h30

DM n°01/2020 Budget annexe OM - Délibération n° B20200902

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 18 septembre 2020

Sont présents 16 membres

Sont absents : 0

Sont excusés : 03

Votants : 16

Dont « pour » : 16

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
GASSMANN	Vincent	Président	Présent
ULMANN	Fabien	Vice-Président	Présent
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Présent
BACH	Guy	Vice-Président	Présent
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Présent
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JUD	Claude	Vice-Président	Présent
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Excusé
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Excusé
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Présent
NASS	Denis	Membre du Bureau	Présent
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Présente
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Excusé
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Présent
FINK	David	Membre du Bureau	Présent
SAHM	Paul	Membre du Bureau	Présent

### Délibération n° B20200902

## DECISION MODIFICATIVE n°01/2020 au BUDGET annexe OM Régularisation

Vu la demande du Comptable Public du Centre des Finances publiques ;

Considérant que le budget annexe Ordures Ménagères nécessite des régularisations, comme suit :

- Section de fonctionnement :

- chapitre 011 Charges à caractère général au compte 6112 Sous-traitance/Tri & conditionnement : - 14 348,00 €

- chapitre 67 Charges exceptionnelles au compte 678 Autres charges exceptionnelles : + 14 348,00 €

- au compte 673 Titres annulés : - 15 160,91 €

- au compte 678 Autres charges exceptionnelles : + 15 160,91 €

Le Bureau par délégation, DECIDE à l'unanimité, d'inscrire dans le budget les crédits ci-dessus par cette décision modificative n°01/2020 au budget annexe OM.

---

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, Vincent GASSMANN



Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Acte rendu exécutoire le :